

Compte-rendu REUNION MUTATION LOCAL 2023 du 19/06/2023

Site de la section de l'Aude: <http://www.dgfip.cgt.fr/11/>

Après une demande unanime des organisations syndicales, la direction audoise a invité ces dernières à une réunion de présentation du mouvement local de mutation (MLM) en ce lundi 19/06/2023.

A cette réunion, étaient présents Messieurs BARES et GREVIN pour la direction, et les syndicats Solidaires, FO et CGT pour les représentants du personnel.

Après une rapide présentation de M. BARES, AFIP nouvellement nommé n°2 de la DDFIP de l'Aude, celui-ci nous précise que nous n'aurons pas lors de cette réunion le mouvement nominatif de ces mutations locales, mais qu'il va s'attacher à nous donner les chiffres et nous apporter des explications sur les choix et stratégies du Directeur sur ce MLM.

Tout d'abord, la volonté de la direction sur ce MLM a été de donner une suite favorable à un maximum de demandes. L'objectif recherché était à minima que chaque agent formulant une demande de mutation obtienne la résidence demandée prioritairement quitte à ne pas obtenir le métier demandé si cela ne pouvait pas être satisfait. Ainsi la direction estime avoir satisfait toutes les demandes dans le sens où à l'exception d'une demande, toutes les autres ont obtenu la résidence placée en 1^{er} choix.

En effet un seul agent n'aurait pas obtenu sa résidence de prédilection car sa demande était formulée sur une antenne qui ne disposait d'aucun poste vacant.

La situation des effectifs sur le département de l'Aude après le mouvement national faisait état de +1A, -6B, -11C.

Dans les faits, après la prise en compte des refus ou des doubles réussites aux concours et autres événements pouvant avoir un impact non-prévu sur les effectifs, la situation des effectifs du département de l'Aude est la suivante : +1A, -4B, -12C.

Sur ce MLM, la direction a tenu compte de tous les événements pouvant avoir un impact sur les effectifs (concours, promotion et départ à la retraite) connu au 01/01/2024.

Pour ce mouvement, 67 demandes de mutations locales ont été formulées, 56 ont été satisfaites ; c'est-à-dire que 56 ont obtenu l'un des souhaits qu'il avait exprimés, soit 83 % des agents ont obtenu satisfaction. Et donc 11 agents n'ont rien obtenu et reste sur leur ancienne affectation.

Avant de passer aux détails de chaque mouvement, M BARES tient à préciser que l'ensemble du mouvement s'est déroulé sans aucune exception aux règles de gestion .

Sur le mouvement des agents de catégorie C, les vacances se concentrent sur le Centre de Contact (-9) et le SIP de Carcassonne (-3). La 12ème vacance de C au SDIF de Carcassonne. Une grosse majorité des demandes ont été formulées pour la résidence de Narbonne. Et la direction locale a souhaité donner la priorité aux souhaits géographiques des agents plutôt que d'opérer des équilibrages de vacances entre les services. Ceci explique que l'ensemble des vacances d'agent C se situe sur la résidence de Carcassonne.

Sur le mouvement des agents de catégorie B, les vacances se situent également en majorité sur le site de Carcassonne. Sur ce mouvement, 36 demandes ont été déposées, et 32 ont été satisfaites.

Ainsi les vacances de poste se trouvent sur les SIP de Carcassonne (-3) et de Narbonne (-1).

La direction nous informe qu'elle a eu une attention particulière à l'affectation d'agent sur le SDIF tant pour le service basé à Carcassonne que pour l'antenne de Narbonne. Mais nous notons tout de même une vacance d'un géomètre sur l'antenne de

Narbonne. A ce sujet, la direction est en attente d'une solution qui devrait venir de la centrale sur le sujet du manque de moyen alloué au SDIF.

M BARES précise également que sur ce mouvement comme pour les mouvements des C et des A, tous les dossiers qui ont été évoqués et portés à la connaissance de la Direction par les OS ont obtenu à minima la résidence demandée ; à l'exception d'un cas évoqué plus haut.

Sur le mouvement des agents de catégorie A, est évoqué la situation particulière des A stagiaires qui sont formés à l'ENFIP sur leur futur métier connaissant dès le début de leur scolarité, leur future affectation. C'est ce qui explique que ces cadres A intègrent le département avec le statut d'ALD. C'est le cas de 2 cadres A nommé sur le site de Narbonne qui resteront ALD jusqu'au mouvement de septembre 2024 puisqu'ils ont été affectés sur leur poste en Octobre 2022 alors que ces-derniers n'étaient pas encore vacants. Sur ce mouvement, 10 demandes ont été formulées et 3 seulement ont pu être honorées.

Est à noter + 1A sur le SDIF, il s'agit d'un cadre A ALD formé sur le foncier et donc ne pouvant être affecté sur un autre service.

La direction nous informe également qu'un contrôleur affecté à l'équipe de renfort est en train de se former sur le foncier, et sera donc affecté en priorité sur le SDIF. De plus, toujours pour le SDIF, des crédits ont été débloqués par la centrale pour recruter DES auxiliaires sur ce service. Un apprenti également formé aux métiers du foncier est actuellement en formation avec les collègues de l'antenne de Narbonne avec l'objectif de passer les concours DGFIP.

Un quota de contractuels C a été débloqué pour la DDFIP de l'Aude. Il n'est pas prévu de les affecter sur le SDIF mais plutôt sur le CDC afin de combler les 9 vacances d'agents de ce service.

Questions Diverses

Lors des QD, 2 sujets sont évoqués :

- la médiation sur le SIP de Limoux qui suit sont cours, et pour laquelle une réunion collective a été proposée aux agents ;

- les travaux sur le site de Narbonne : M BARES prend le dossier en main. Sachant qu'une version « 0 » a été validée par la DG, il s'agit maintenant de faire des propositions et de mettre sur papier une version « 1 » de la réorganisation. Est prévu avec cet objectif, une réunion avec les chefs de service du site le jeudi ou vendredi de cette semaine afin de mettre sur papier des propositions de réorganisation du site qui conviennent à l'ensemble des services. Il sera alors demandé à tous les CDS d'interroger leurs agents afin de connaître les attentes et demandes de chacun.

Un point sur l'avancée des plans, des calendriers et des travaux sera fait systématiquement par la direction à chaque tenu d'un CSAL-FS. Suite aux différents échanges avec la DG, la direction locale a obtenu que la centrale vienne sur place avant les congés de Juillet pour évaluer et prendre la mesure du chantier.

Enfin et parce que la question lui a été posée lors de sa visite sur Narbonne, M BARES tient à préciser qu'à l'instar de la note sur la suppression des antennes PCR/P de moins de 5 agents, l'antenne de Narbonne ne sera pas fermée au 01/01/2024, la direction va opérer un rééquilibrage entre Narbonne et Carcassonne afin que l'antenne de Narbonne soit dotée de 5 agents.

Contactez les collègues de la CGT Finances Publiques 11
cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr; cgt.ddfip11@gmail.com